

REGLEMENTS PARTICULIERS SENIORS**PRF : PRE REGIONALE FEMININE**

Saison 2022-20230

Article 1 : ORGANISATION

Le CPBB organise un Championnat PRF - Pré régionale Féminine.

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de R2 : Régionale Féminine 2

Début de championnat	1 ^{er} octobre 2022
Nombre de phases	2
Brassage	01/10/22 au 15/01/23
Poule haute et basse	05/02/23 au 14/05/23
Nombre de reports prévus* après la date initiale de la rencontre	4
Brassage (2)	12 et 13 novembre 2022 21 et 22 janvier 2023
Poule haute et basse (2)	4 et 5 mars 2023 8 et 9 avril 2023
Fin du Championnat**	14 mai 2023

* Hors problèmes exceptionnels avec **document justificatif obligatoire**

** Plus aucune rencontre ne pourra être jouée après cette date

Article 2 : ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES POUR LA SAISON EN COURS

Les 12 associations sportives qualifiées lors de la saison 2021-20220.

Article 3 : SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

- Les 12 Associations Sportives sont groupées en 2 poules disputant une 1^{ère} phase de brassage en rencontres aller-retour.
- A l'issue de la phase de brassage, une poule haute et une poule basse sont constituées.
- Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule accèdent à la poule haute. Les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} formeront la poule basse.
- En cas d'égalité, le classement sera réalisé au point-avantage particulier entre les associations sportives ayant le même nombre de points.
- La 2^{nde} phase se déroulera en rencontres aller-retour. Les scores de la 1^{ère} phase ne seront pas conservés.
- Pas de play-offs, l'association sportive classée première de poule haute est déclarée championne de Paris de PRF - Pré Régionale Féminine.
- Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux.

Article 4 : SYSTÈME DES MONTÉES ET DESCENTES

Montées :

- L'Association sportive classée 1^{ère} accède à la division de RF2 - Régionale Féminine 2 pour la saison suivante.
- L'équipe classée 2^{nde} aura la possibilité d'accéder à la division RF2. Conformément au règlement de LIFBB, un premier tour opposera les 8 équipes qui sont classées 2^{ème} de leur championnat départemental. Cette rencontre se déroulera sur une rencontre unique. Le club recevant ainsi que les rencontres seront tirés au sort par la CSR. Puis en cas de victoire rencontrera l'une des équipes classées de la 13^{ème} à la 16^{ème} place au ranking RF2.

- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas accéder), l'Association Sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

Descentes :

- Si aucune descente de R2 - Régionale Féminine 2, 1 descente en DF2 - Départementale Féminine 2.
- Si 1 descente de R2 - Régionale Féminine 2, 2 descentes en DF2 - Départementale Féminine 2.
- Si 2 descentes de R2 - Régionale Féminine 2, 3 descentes en DF2 - Départementale Féminine 2
- Etc....
- Si l'équipe première ou supérieure d'une association évoluant en R2 - Régionale Féminine 2 était amenée à descendre, l'équipe inférieure, peu importe son classement, sera reléguée en DF2 - Départementale Féminine 2.

Le CPBB se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de PRF - Pré régionale Féminine selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats régionaux.

Article 5 : REMPLACEMENT D'UNE ÉQUIPE

En cas de nécessité de remplacement d'une Association Sportive, qu'elle qu'en soit la cause, il est fait appel aux Associations Sportives de PRF - Pré Régionale Féminine en fonction de leur classement à l'issue de la saison précédente.

Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

Article 6 : RENCONTRE

Horaire officiel : Dimanche 15h30

Dérogations possibles après 18h le samedi et de 9h à 17h30 le dimanche

Temps de Jeu : 4x10' / Intervalle entre les quarts temps de 2' et mi-temps 10' / Prolongation : 5' / 14sec offensives

Ballon : Taille 6

Ligne des 3 points : 6.75m (ligne pleine)

Feuille : Emarque V2 obligatoire

Joueuses autorisées à jouer :

Type de licence	OC	1C-1CAST	1C-2CAST	OCT	OCAST	OCAST CTC	JH/OH
Nb maximum	10	3*	3*	3*	3*	5	4JH ou 3JH + 1 OH ou 2JH + 2 OH

* les licences 1C, 2C et T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **trois**.

Joueuses brûlées :

- Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer **avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées** qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (Art. 14 à 16 du règlement sportif général du CPBB)

Désignations : 2 arbitres désignés par le CDO réglés par la **caisse de péréquation**

Article 7 : OBLIGATIONS SPORTIVES

Elles sont applicables à cette division.

1 équipe senior féminine ou 1 équipe U20F ou U18F et 1 équipe de jeunes féminines (U20F à U13F) participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées.

Article 8 : DÉROGATIONS

Obligation d'utiliser le module FBI pour toute demande de changement de jour, d'horaire ou de salle.

